



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 11 Décembre 2018  
BU 030 DE

Page 1/1

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 25

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Jean-Marie BAILLY, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Jacky REVERCHON, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Henri DORBON.

A donné pouvoir : Alain MURCIER à Christian JAQUIER.

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Étaient Excusés : Gilles BEDER, (Vice-Président), Florent GAILLARD, Clément FORET.

Étaient absents : Denis BRENAUX, Christian COLIN, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Adrien LAVIER, Odile SIMON.

Convocation faite le : 5 décembre 2018

**Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Pretin.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5214-16 V ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Pretin en date du 5 Novembre 2018 approuvant l'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

VU la délibération CO 104 DE « Soutien aux projets d'investissement des communes - Dispositif d'attribution de fonds de concours descendant » ainsi que son règlement d'application ;

VU la demande de fonds de concours en date du 20 Novembre 2018 et formulée par la commune de Pretin pour la déconstruction d'une ancienne ferme et création d'un espace public ;

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet ;

CONSIDERANT que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
Par 24 voix pour et 1 abstention,

1 / DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Pretin en vue de participer au financement de la déconstruction d'une ancienne ferme et création d'un espace public. La participation de la CCAPS représentera 50% du solde des dépenses plafonnée à 10.000 € ;

2 / AUTORISE le Président de la CCAPS à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Fait à Poligny, les an, mois et jour de l'année des usages  
Pour copie certifiée conforme à l'original  
Pour le Président empêché, Le Président,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Jean-François GAILLARD

Michel FRANCONY

